

Tâteur – danger

En matière d'électricité, il est indispensable de vérifier l'absence de tension. C'est pour cette raison qu'elle est un élément important des règles vitales 5+5. Mais attention : l'absence de tension ne peut être constatée avec certitude qu'à l'aide d'un détecteur de tension bipolaire approprié selon la norme SN EN 61243-3. L'utilisation d'un tâteur n'est pas autorisée – et constitue un danger pour sa propre sécurité.

Situation de départ

Les tâteurs sont encore très répandus dans le secteur électrique. Cette situation est surprenante, car ils ne satisfont plus depuis longtemps aux exigences de sécurité et présentent les défauts de sécurité suivants :

- Un défaut de la lampe à incandescence passe souvent inaperçu ;
- La lampe à incandescence s'allume souvent très faiblement et est à peine visible ;
- Les tensions basses, mais néanmoins dangereuses, ne sont pas affichées de manière fiable ;
- Si l'utilisateur est isolé, aucun affichage n'a lieu malgré une tension dangereuse.

Pourquoi ne pas l'interdire ?

Les tâteurs ne peuvent être utilisés que pour des contrôles fonctionnels, comme par exemple le test d'une prise commutée. Pour cet objectif ils correspondent à la norme de produit DIN VDE 0680-6 et sont donc disponibles légalement. Mais dès que le contrôle de l'absence de tension selon les 5 règles de sécurité est exigé – par exemple avant le remplacement d'une prise défectueuse –, il faut impérativement utiliser un détecteur de tension bipolaire selon la norme SN EN 61243-3.

SN EN 61243-3

Les détecteurs de tension bipolaires sont des appareils spécialement conçus pour un contrôle sûr et conforme à la norme de l'absence de tension dans les installations basse tension. La norme définit les exigences dont découlent les avantages suivants :

- Moins d'erreurs de mesure dues à des tensions couplées capacitivement et inductivement ;
- Pas de sélecteur et donc pas d'erreur de manipulation ;
- Affichage correct sans une action de l'opérateur ;
- Cordons de mesure et pointes de mesure solidement raccordés et soudés ;
- Affichage de la tension même sans piles pour une grande sécurité de fonctionnement et peu d'erreurs d'interprétation dues à une faible capacité des piles ;
- Les catégories de mesure III ou IV selon la norme SN EN 61010-1 offrent une grande sécurité et protègent l'utilisateur contre les dommages en cas d'incident.

Les tâteurs, les contrôleurs de tension sans contact, les multimètres et les testeurs d'installation ne répondent pas à ces exigences. Les employeurs ont l'obligation d'équiper leurs collaborateurs de détecteurs de tension appropriés et sûrs selon la norme SN EN 61243-3.

